

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADEME LANCE SON LABEL VERTVOLT DISTINGUANT LES OFFRES D'ÉLECTRICITÉ LES PLUS VERTES

Le 22/10/2021

Après plusieurs mois de travail avec toutes les parties prenantes, et à l'occasion de la journée mondiale de l'énergie, l'ADEME annonce le lancement de VertVolt, son label pour améliorer la lisibilité des offres dites « d'électricité verte ». Ce label a pour ambition d'aider les consommateurs à mieux appréhender la multitude d'offres d'électricité verte qui s'offrent à eux. Il fait suite à la publication fin 2018 d'un avis sur les offres d'électricité verte et à la mise en place d'un groupe de travail¹ visant à définir ses critères. L'ADEME dévoile également la liste des premières offres d'électricité labellisées.



Un label exigeant pour les fournisseurs afin d'éclairer le choix des consommateurs

Alors que les offres d'électricité verte ne cessent de fleurir dans le paysage énergétique français, l'ADEME met en place un nouveau label, « VertVolt » pour répondre au double enjeu de renforcer la confiance des consommateurs, et d'orienter les fournisseurs vers des offres vertes plus qualitatives. Le label se décline en 2 niveaux : « choix engagé » ou « choix très engagé ». Pour toutes les offres labellisées « VertVolt », le fournisseur s'engage à acheter 100 % d'électricité renouvelable, et les garanties d'origine correspondantes, à des producteurs français. Le choix « très engagé » distingue les offres qui répondent à une exigence supplémentaire, qu'au moins 25 % de l'électricité proviennent d'installations récentes et sans soutien public ou « à gouvernance partagée ».

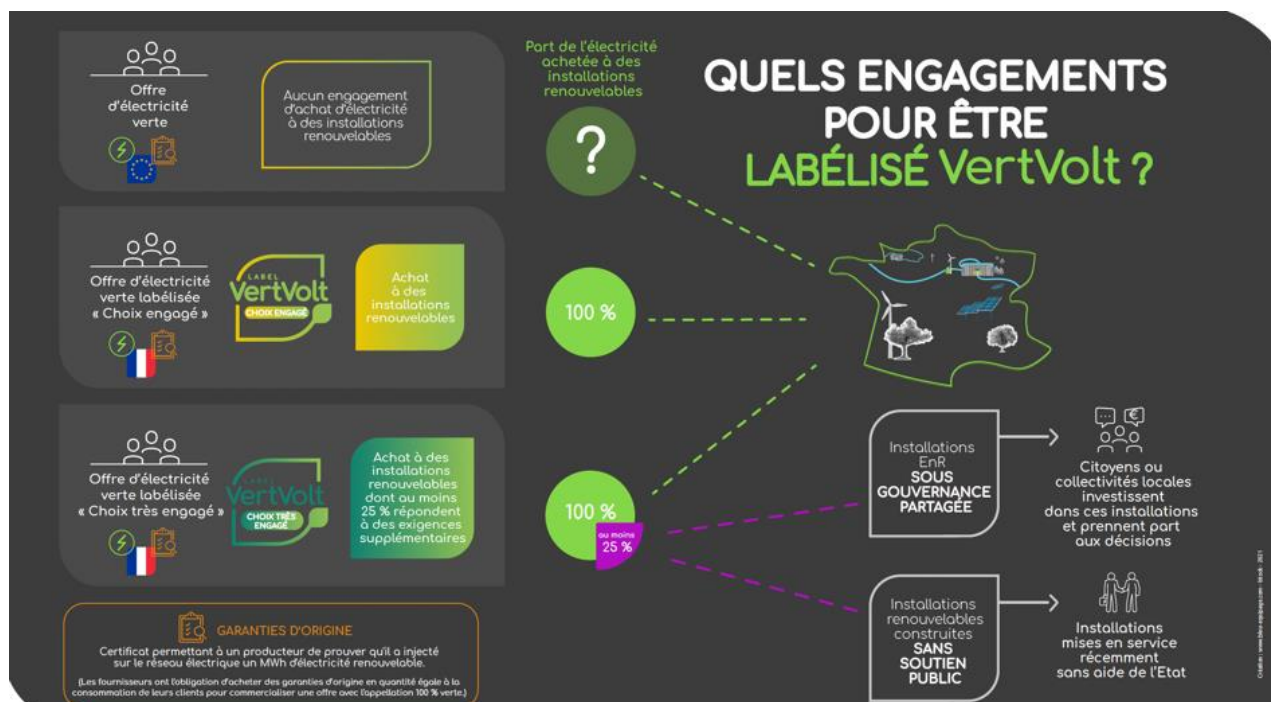
Ainsi, en souscrivant à une offre d'électricité verte VertVolt, **le consommateur est certain de rémunérer par le biais de sa facture d'électricité des installations d'énergies renouvelables en France, et d'accélérer le développement de ces énergies en France** s'il opte pour le choix très engagé.

Alors que les garanties d'origine, malgré leur nom, suscitent la méfiance des consommateurs, VertVolt apporte également des garanties supplémentaires en **imposant davantage de transparence pour permettre aux consommateurs de comparer les offres labellisées** grâce à notamment **l'origine géographique et la technologie de**

¹ Depuis sa création en juin 2019, ce groupe de travail s'est élargi pour compter aujourd'hui une cinquantaine d'acteurs, des fournisseurs mais aussi des associations de consommateurs, des représentants de producteurs, des ONG ou encore des acteurs institutionnels (DGEC, CRE, DGCCRF, MNE...).

production de l'électricité. Les fournisseurs devront également préciser la part que représente leur offre labellisée VertVolt dans le portefeuille de tous leurs clients. A noter que les fournisseurs d'électricité peuvent en outre apposer sur le logo du label l'indication « sans nucléaire », s'ils n'ont pas recours à l'Arenh (*accès régulé à l'électricité nucléaire historique*) pour leurs autres offres.

Afin de renforcer également le rôle des fournisseurs en faveur de la sobriété énergétique, le label VertVolt exige que ces derniers mettent en place des mesures de sensibilisation des consommateurs à la maîtrise de l'énergie, comme l'incitation au suivi de leurs consommations ou l'utilisation du dispositif Eco Watt.



Les offres d'électricité déjà labellisées

5 fournisseurs ont d'ores et déjà des offres labellisées VertVolt, au travers d'offres engagées ou très engagées. La liste de toutes les offres labellisées et leurs caractéristiques figure [ICI](#).

Pour aller plus loin

- L'avis de l'ADEME « Les offres d'électricité verte » : https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1035-offres-d-electricite-verte.html#/44-type_de_produit-format_electronique

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société

économique en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)